

Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2020

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 22/04/2021

I. Présentation - méthodologie

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, communément appelés HAP, sont des composés organiques constitués de plusieurs noyaux benzéniques, pouvant présenter une forte toxicité (cancérogène, mutagène...). Associés aux particules, ils sont susceptibles de pénétrer dans les alvéoles pulmonaires.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont émis lors de la combustion incomplète de matières organiques. En milieu urbain, les principaux émetteurs sont les secteurs résidentiel / tertiaire et le transport routier.

La station rurale Guipry a été **fermée en Décembre 2019**. Les mesures de HAP sont réalisées depuis Janvier 2020 au niveau de la **nouvelle station rurale nationale « Kergoff »** située sur la commune de Merléac (22) en centre Bretagne.

En 2020, le benzo(a)pyrène - B(a)P – est mesuré au niveau de deux stations en Bretagne :

- la station urbaine de fond « Pays-Bas » à Rennes (35),
- la station rurale nationale « Kergoff » à Merléac (22).

Les résultats du site rural national de Kergoff sont présentés dans ce document.

Ce composé réglementé, qui s'avère être l'un des HAP les plus toxiques, est utilisé comme traceur du risque cancérogène lié aux HAP dans l'air ambiant.

A Kergoff, des prélèvements d'une durée de 24 heures sont réalisés sur la fraction PM10 des poussières tous les 6 jours, afin de représenter au moins 14% du temps sur l'année, conformément à la réglementation [Directive 2004/107/CE].



Site de mesures de Kergoff à Merléac

Ces prélèvements sont réalisés conformément à la norme NF EN 15549 (2008).

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	B(a)P
Valeur cible* (sur l'année civile)	1 ng/m ³

*Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.

Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2020

II. Résultats des mesures en B(a)P

Les résultats de l'année 2020 sont présentés ci-après :

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Résultats B(a)P (en ng/m ³)
06/01/2020 09:00	07/01/2020 09:00	0,01
12/01/2020 09:00	13/01/2020 09:00	0,10
18/01/2020 09:00	19/01/2020 09:00	0,04
24/01/2020 09:00	25/01/2020 09:00	0,16
30/01/2020 09:00	31/01/2020 09:00	0,004 *
05/02/2020 09:00	06/02/2020 09:00	0,05
11/02/2020 09:00	12/02/2020 09:00	0,004 *
17/02/2020 09:00	18/02/2020 09:00	0,004 *
23/02/2020 09:00	24/02/2020 09:00	0,004 *
23/05/2020 09:00	24/05/2020 09:00	0,004 *
29/05/2020 09:00	30/05/2020 09:00	0,004 *
04/06/2020 09:00	05/06/2020 09:00	0,004 *
10/06/2020 09:00	11/06/2020 09:00	0,004 *
16/06/2020 09:00	17/06/2020 09:00	0,004 *
28/06/2020 09:00	29/06/2020 09:00	0,004 *
04/07/2020 09:00	05/07/2020 09:00	0,004 *
10/07/2020 09:00	11/07/2020 09:00	0,004 *
16/07/2020 09:00	17/07/2020 09:00	0,004 *
22/07/2020 09:00	23/07/2020 09:00	0,01
28/07/2020 09:00	29/07/2020 09:00	0,004 *
03/08/2020 09:00	04/08/2020 09:00	0,004 *
21/08/2020 09:00	22/08/2020 09:00	0,004 *
27/08/2020 09:00	28/08/2020 09:00	0,004 *
02/09/2020 09:00	03/09/2020 09:00	0,004 *
08/09/2020 09:00	09/09/2020 09:00	0,004 *
14/09/2020 09:00	15/09/2020 09:00	0,004 *
20/09/2020 09:00	21/09/2020 09:00	0,02
02/10/2020 09:00	03/10/2020 09:00	0,004 *
08/10/2020 09:00	09/10/2020 09:00	0,004 *
14/10/2020 09:00	15/10/2020 09:00	0,01
20/10/2020 09:00	21/10/2020 09:00	0,004 *
26/10/2020 09:00	27/10/2020 09:00	0,004 *
01/11/2020 09:00	02/11/2020 09:00	0,004 *
07/11/2020 09:00	08/11/2020 09:00	0,05



“L'air est **essentiel à chacun**
et mérite l'**attention de tous**.”

Polluants réglementés

Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2020

13/11/2020 09:00	14/11/2020 09:00	0,01
19/11/2020 09:00	20/11/2020 09:00	0,03
25/11/2020 09:00	26/11/2020 09:00	0,03
30/11/2020 09:00	01/12/2020 09:00	0,04
07/12/2020 09:00	08/12/2020 09:00	0,12
13/12/2020 09:00	14/12/2020 09:00	0,004 *
19/12/2020 09:00	20/12/2020 09:00	0,01
25/12/2020 09:00	26/12/2020 09:00	0,03
31/12/2020 09:00	01/01/2021 09:00	0,02
Moyenne du 06/01/2020 au 01/11/2021 (ng/m³)		0,01

*Conformément à l'une des résolutions du LCSQA [Résolution B-HAP-ML/2014/4], lorsque la valeur obtenue est inférieure à la LQ (Limite de quantification) exigée, cette valeur doit être remplacée par la LQ du laboratoire, divisée par 2.

En lien avec la pandémie Covid 19 (arrêt des mesures pendant le confinement), le taux de couverture est légèrement inférieur au seuil de couverture minimum réglementaire (12% au lieu de 14%).

MOYENNE ANNUELLE 2020 (avec taux de couverture < 14%) : 0,01 ng/m³

La moyenne annuelle est bien inférieure à la valeur cible réglementaire de 1 ng/m³.

